

## "Autorité nucléaire supranationale ?" dans Die Welt (3 décembre 1955)

**Légende:** Le 3 décembre 1955, le quotidien allemand Die Welt décrit l'importance et les enjeux d'une coopération politique en Europe pour créer une Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA).

**Source:** Die Welt. Unabhängige Tageszeitung. 03.12.1955. Hamburg: Die Welt. "Supranationale Atombehörde".

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/autorite\\_nucleaire\\_supranationale\\_dans\\_die\\_welt\\_3\\_decembre\\_1955-fr-18480783-847d-4d6f-b134-670dd7c08107.html](http://www.cvce.eu/obj/autorite_nucleaire_supranationale_dans_die_welt_3_decembre_1955-fr-18480783-847d-4d6f-b134-670dd7c08107.html)



**Date de dernière mise à jour:** 06/07/2016

## Autorité nucléaire supranationale ?

Thème de la semaine

**La collaboration est nécessaire, mais sans contrainte. Créer la possibilité d'un développement libre**

L'économie du nucléaire se trouve déjà confrontée à de sérieuses décisions. Nous ne savons pas encore où et quand les premières centrales produisant de l'énergie grâce à la fission nucléaire seront construites en Allemagne de l'Ouest. Nous n'avons encore aucune idée précise des coûts des futurs grands réacteurs nucléaires ni du prix du courant électrique que ces derniers produiront. Nous n'avons également qu'une idée très vague des répercussions de la mise en place d'une industrie nucléaire sur le reste de la vie économique. Néanmoins, des décisions fondamentales devront être prises bientôt pour déterminer la forme que pourra prendre la collaboration des Etats d'Europe occidentale dans la mise en place d'un secteur nucléaire.

Pour bon nombre de responsables politiques à Bonn, la décision semble déjà prise: ils plaident pour la création d'une autorité nucléaire supranationale sur le modèle de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Plusieurs signes semblent indiquer que, pour certains organismes gouvernementaux, la participation de la République fédérale d'Allemagne dans la création d'une telle autorité nucléaire – dont le nom serait «Euratom» – est une affaire entendue. Cependant, les questions connexes, qui seront décisives pour l'avenir de l'économie de la RFA, comme pour l'ensemble de l'économie de l'Europe de l'Ouest, n'ont pas encore été examinées et leur portée n'est pas encore connue!

Il s'agit pour les responsables politiques de faire impérativement avancer l'unification de l'Europe. Étant donné que les progrès dans le domaine politique ne sont pas très satisfaisants, que l'alliance militaire doit être consolidée, que, sur le plan culturel, les peuples européens ne peuvent se rapprocher que lentement, on voudrait imposer une association économique plus rapide et plus étroite. En effet, nous savons que l'économie de chacun des pays membres est prête à relever le défi de la coopération et souhaite voir se concrétiser, le plus rapidement possible, les institutions qui régiront cette coopération et qui empêcheront dans l'avenir les démarches isolées d'un seul Etat. Les liens économiques devraient donner aux peuples d'Europe de l'Ouest la garantie – que la politique ne peut pas leur offrir – de leur cohésion. Ces efforts pour réaliser l'unification à «tout prix» – que l'économie des pays ouest-européens devrait concéder – ne sont pas sans risques. En effet, ils peuvent aisément conduire à des mesures précipitées et inconsidérées qui n'iraient pas nécessairement dans le sens de l'objectif poursuivi d'une collaboration saine, saluée par toutes les parties impliquées.

Les responsables politiques citent volontiers la CECA qui, avant sa création, a elle aussi été la cible de critiques de la part du secteur économique, mais qui fonctionnerait aujourd'hui tellement bien que personne ne souhaiterait plus s'en passer. Pourtant, cet exemple devrait justement mettre en garde contre une mesure semblable dans le secteur nucléaire. Il est vrai que personne ne souhaite revenir à la situation qui existait dans l'industrie ouest-européenne du charbon et de l'acier avant l'instauration de la Haute Autorité, mais les responsables économiques de la CECA ont dû faire preuve d'une grande habileté et de beaucoup de bonne volonté pour pouvoir réaliser un travail valable avec l'instrument qu'ils avaient reçu des hommes d'État. Nul ne conteste que les termes du traité sont trop rigoureux et rigides, et qu'une plus grande souplesse et une plus grande marge de manœuvre seraient nécessaires pour garantir un meilleur développement des forces disponibles.

Le champ d'application de la CECA couvre d'anciennes branches d'activité dont la structure et les lois de développement sont bien connues. Avec le secteur nucléaire, nous nous trouvons devant une branche totalement nouvelle de l'économie, dont les possibilités de développement et d'impact sont encore totalement inconnues. Ce serait une erreur irréparable que de vouloir à ce stade mettre en place des organes dirigeants et prescrire des voies précises pour le développement futur.

Une collaboration étroite et efficace entre les Etats d'Europe de l'Ouest dans le secteur nucléaire est absolument nécessaire. Il ne sera possible de réaliser un travail fructueux et prometteur que par un échange constant d'expériences, par des recherches communes et peut-être aussi par la construction en commun de centrales électriques plus grandes ainsi que par une exploitation intégrée de l'énergie obtenue. C'est

pourquoi il est nécessaire de créer le plus vite possible un organisme ouest-européen commun – qui pourrait très bien s'appeler «Euratom» – qui rassemblerait les expériences, les projets et les réalisations pratiques.

Ce serait toutefois une erreur de donner à cet organisme commun des compétences de direction, car rien n'indique encore dans quel sens le secteur nucléaire se développera, ni sur quelles voies il conviendra de le conduire. Vouloir limiter la portée d'un tel regroupement nucléaire aux Etats membres de la CECA pourrait avoir des conséquences très dommageables. À tout le moins, il faudrait une étroite collaboration avec la Grande-Bretagne et les pays scandinaves. En d'autres termes, la mise en commun des capacités nucléaires devrait dès le départ s'étendre sur l'ensemble de l'OECE. En outre, ce pool devrait être organisé de manière à pouvoir, en tant que structure, collaborer avec des pays non-membres de l'OECE, en particulier avec les Etats-Unis et le Canada, et de manière à ne pas entraver la collaboration de ses différents Etats membres avec des Etats ou groupes économiques non-membres. Par exemple, il est peu probable que la Belgique, qui occupe une position spéciale en tant que principal fournisseur d'uranium provenant du Congo belge, se soumettrait à une réglementation restreignant sa liberté d'action.

La collaboration visée ne doit impliquer aucune contrainte, du moins pas avant qu'on puisse mieux distinguer dans quelle direction le nouveau secteur économique se développe – mais, pour cela, il faudra encore une, deux, voire plusieurs décennies. Par ailleurs, on devrait pour l'essentiel confier la mission de l'organisation de la mise en commun des capacités nucléaires aux économistes des pays participants. On obtiendra ainsi des résultats qui serviront certainement mieux la cohésion des pays européens qu'une tentative de forcer inutilement les choses par des décisions d'ordre politique.